



SOCIÉTÉ DES AMIS
DE VERSAILLES

Assemblée Générale ordinaire de la Société des Amis de Versailles
Mardi 23 juin 2020 à 10h00
Plateforme NEOVOTE (<https://vote797.neovote.com>)

	Nbr de votants	Nbr de voix
Nombre de membres convoqués	4454	
Nombre de pouvoirs reçus	167	
Nombre d'électeurs inscrits	4287	4454
Nombre d'émargements	368	524
Nombre d'enveloppes de vote	368	524
Taux de participation	8,58%	11,76%

Monsieur Thierry Ortman, Président de la Société des Amis de Versailles déclare ouverte l'Assemblée Générale ordinaire à 10h00

« Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Pour la première fois depuis la création de la Société des Amis de Versailles, notre assemblée générale se fait à distance et c'est bien sûr avec regret que nous n'avons pas pu vous accueillir toutes et tous à l'Orangerie comme cela se faisait jusqu'à présent.

Dans les conditions imposées par le législateur face à la pandémie de coronavirus, le Conseil d'administration a choisi de maintenir cette Assemblée en juin, pour approuver les comptes 2019 et le budget 2020 dans les meilleurs délais.

Je vous remercie pour les nombreux pouvoirs qui nous sont parvenus et pour votre confiance.

Madame Catherine PEGARD nous a fait l'amitié d'enregistrer un message vidéo à votre intention, mise en ligne sur la plateforme NEOVOTE et je l'en remercie chaleureusement.

La convocation a été envoyée le 5 juin 2020 par mail ou par courrier aux membres majeurs à jour de cotisation, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Approbation du rapport moral et des activités présenté par le Président
2. Approbation du legs particulier de M. Charles GUHMANN
Proposition de résolution : « *Nous avons été informés le 25/06/2019 par Maître STEMMELIN-GARNIER, notaire à Schiltigheim (67), que la Société des Amis de Versailles était bénéficiaire d'un legs particulier de la somme nette de 5.000€, selon un testament olographe en date du 05/04/2019. Le légataire, Monsieur Charles GUHMANN, a été adhérent de la Société des Amis de Versailles jusqu'en 2012. Il est décédé le 18/05/2019. Ce legs a été approuvé par le conseil d'administration du 2 décembre 2019, sous réserve du vote de la présente assemblée. L'Assemblée générale approuve ce legs et autorise le Président à faire toutes démarches pour accepter le legs et régulariser tous actes le concernant. L'Assemblée générale autorise en outre le Président à déléguer ses pouvoirs à cet effet.* »
3. Rapport financier présenté par le Trésorier
4. Rapport du commissaire aux comptes
5. Approbation des comptes de l'année 2019 et affectation du résultat de l'exercice
6. Présentation du budget 2020, par le Trésorier et approbation du budget

7. Projets 2020 et 2021 présentés par le Président
8. Approbation du montant des cotisations 2021, maintenues au niveau des cotisations 2020
9. Questions diverses

1- Rapport moral 2019, Par Thierry Ortmans - Président

La Société des Amis de Versailles compte aujourd'hui 4 520 membres convoqués à l'assemblée générale ordinaire 2020, dont :

223 membres Bienfaiteurs

1 022 membres Sociétaires

3 076 adhérents

181 Jeunes Amis

et 18 membres à vie

Ces chiffres sont en légère baisse après l'augmentation qui avait été constatée l'année dernière : 4 820 membres étaient convoqués à l'assemblée générale 2019. Il faut cependant souligner que le nombre de membres Bienfaiteurs est maintenu et que le nombre de Jeunes Amis est en augmentation.

Ces chiffres témoignent de la fidélité de nombreux membres, mais aussi de la difficulté de renouveler et accroître le nombre de membres de la Société, ce qui est un enjeu majeur pour l'association.

La confusion avec la carte d'abonnement *1 an à Versailles*, créée en 2010, perdue et reste une des causes de l'évolution des chiffres présentés.

Les activités proposées dans les trois programmes 2019 ont encore une fois été plébiscitées, avec 246 visites proposées, au Château et « hors les murs ». Elles ont accueilli 4 000 participants, c'est-à-dire que près de 1 500 membres ont pu ainsi participer à une ou plusieurs activités.

De nombreux partenariats ont permis d'enrichir l'offre culturelle proposée aux membres de la Société et de la faire connaître auprès d'un public plus large.

Enfin 3 voyages ont aussi été proposés : la Toscane des Médicis, une journée de printemps en Suisse et un séjour dans le Yorkshire. Selon le schéma mis en place en 2016, les voyages contribuent au financement des projets de mécénat.

2019 est la 4ème année d'existence des Jeunes Amis : 425 jeunes ont bénéficié de l'adhésion mise en place en 2016. Ils sont aujourd'hui 181, dont 100 nouveaux membres depuis l'année dernière.

Ces adhésions se répartissent par tranche d'âge :

28 enfants de moins de 10 ans,

50 adolescents de 10 à 17 ans

103 jeunes de 18 à 25 ans

En 2019 une initiative a été lancée pour **animer et développer la communauté des jeunes adultes (de 18 à 30 ans) membres de la Société**. Les « **Jeunes Ambassadeurs** » ont ainsi été **créés en juillet 2019** et comptent 39 participants aujourd'hui, soit 27 Jeunes Amis et 12 membres Adhérents âgés de 26 à 30 ans.

Ce groupe est né de la volonté de plusieurs jeunes réunis par un même attachement pour le Château et son histoire, souhaitant se rencontrer et développer des projets ensemble, et s'engager davantage pour l'association, c'est-à-dire :

- Promouvoir les actions de la Société des Amis de Versailles : mécénat et activités culturelles, pour attirer plus de jeunes au Château et au sein de la Société.
- Participer ensemble à des sorties culturelles ou des rencontres avec des professionnels du secteur culturel.

Ce groupe est animé par la directrice de l'association qui s'appuie sur une coordination de jeunes particulièrement engagés : Marie Duris et Océane Guichard en 2019-2020.

2019 a aussi été l'année du lancement du Pass-Culture, qui a généré l'arrivée de 34 jeunes de 18 ans depuis le 1^{er} août 2019.

Ce projet gouvernemental, « qui accorde 500 € offerts en activités artistiques et culturelles pour les jeunes de 18 ans, à dépenser en 2 ans sur une web-application », est en test dans 14 départements. L'adhésion Jeune Ami y est référencée ce qui a permis ces adhésions financées par le Ministère de la Culture.

Une enquête a été menée auprès des membres de la Société du 21 juin 2019 au 15 septembre 2019, envoyée à 4 825 membres de 16 ans et plus, à jour de cotisation 2019. 915 personnes ont retourné le questionnaire, avec un taux de réponse plutôt bien représentatif des différentes catégories d'adhésion. L'enquête a permis de :

- Collecter de nombreuses informations concernant l'adhésion à la Société des Amis de Versailles : profil, attentes et utilisation de la carte de membre au Château
- Recueillir l'appréciation des membres concernant le programme des activités culturelles, ainsi que de nombreuses suggestions concernant les sujets à aborder ainsi que l'organisation des activités,
- Recueillir les attentes, préférences et priorités des membres concernant les engagements de mécénat de la Société des Amis, et apprécier leur connaissance des dispositifs possibles avec la Société (différentes modalités fiscales et legs)
- Recevoir une évaluation de la Société, de sa communication et le sens donné à « Ami de Versailles ». Sur une échelle de 1 à 10, la note générale donnée à la Société des Amis de Versailles en moyenne de tous les répondants au questionnaire est de 8.5/10.

En 2019, la Société a contribué pour 326.508,00 € à l'enrichissement des collections du Château.

- Le tableau « Portrait d'Alexandrine Jeanne Le Normant d'Étiolles », par François Boucher, a été acheté par la Société à la Galerie Bordes en février 2019 pour 295.000,00€. Cette acquisition a été financée grâce à la générosité de 90 donateurs, au partenariat avec la Fondation du patrimoine en 2018 et 2019, au soutien du Forum Connaissances de Versailles, ainsi qu'à une contribution des fonds collectés grâce aux voyages des Amis.

- Plusieurs dons d'œuvres ont été validés en commission d'acquisition du Château :
 - ✓ 10 jetons, dont certains de la Maison de la Reine et de la Dauphine, don de M. Pascal Monté valorisés 1.941,00€
 - ✓ Un Cartel à draperies et vase en bronze doré par François Caranda, don de MM. Jérôme Plouseau et Christophe Caramelle avec la participation de la Société, valorisé 10.000,00€
 - ✓ Un dessin « Les Jardins de Versailles », par Georges Paul Leroux, don de M. Franck Paquotte, valorisé 567,00€,
 - ✓ L'épée d'académicien de Pierre de Nolhac, don de la Société des Amis de Versailles, achetée à Drouot en 2014 pour 12.500,00€
 - ✓ L'Ouvrage « Éducation du roi Henri IV » par l'abbé Duflos, don de M. Edouard de Royère, valorisé 6.500€

En 2019, l'engagement de la Société dans les campagnes de restauration du château s'est poursuivi, pour :

- 3 nouveaux bustes de la Cour de Marbre, adoptés chacun pour 5.000€, tous en mécénat individuel
 - o Un Romain (MV7508) et Gallien (VDSE 105), adoptés par Mademoiselle Fauchoux- Bureau,
 - o Une Dame romaine (VDSE 157), adopté par Messieurs Constantin et Péan-Chatelain.

Ce sont ainsi 26 bustes qui ont été restaurés grâce aux Amis depuis 2014 !

- 4 nouvelles statues de la chapelle Royale, adoptées chacune pour 10.000€
 - o Saint Augustin, en mécénat collectif,
 - o Saint Matthias, grâce à la Fondation Obélisque,
 - o Saint Simon, adopté par M. Marcello Lo Giudice.
 - o La Foi, adoptée en mécénat collectif

Ce sont ainsi 7 statues qui ont été restaurées grâce aux Amis depuis 2018 !

Une convention pour la restauration d'une assiette du service de Madame du Barry, dit à Petits vases et Guirlandes, a été engagée en 2019 dans le cadre d'un nouveau projet « MECENAT DES JEUNES AMIS DU CHATEAU », pour 1.728 €.

En 2019 **la Salle des gardes de la Reine** a été rouverte au public dans toute sa splendeur, restaurée grâce aux dons de 50 membres de la Société effectués depuis 2017, ainsi qu'à l'affectation des legs de Madame Yvonne Fortin et de Monsieur Lucien Beaudet. Les American Friends of Versailles ont pour leur part financé la restauration du plafond.

Le chantier de la restauration de **la Bibliothèque de Marie-Antoinette** et de son supplément s'est poursuivi grâce au legs de Monsieur Marcel Raynal, ainsi qu'aux dons de plus de 150 donateurs, effectués depuis 2016.

Les interventions pour **la restitution des tissus de la Méridienne** se sont poursuivies. Compte-tenu du retard pris dans le calendrier de cette opération, initiée en 2015, la Société des Amis a souhaité limiter son engagement aux sommes déjà versées à l'Etablissement public du château, pour 200.000€, grâce aux dons de 235 donateurs effectués depuis 2015, ainsi qu'à l'affectation partielle du legs de Madame Estrade née Verlet, reçu en 2012 par la Société.

La Société restera bien le seul mécène de la Méridienne, pour l'intégralité de sa restauration. Nous espérons son ouverture aux visites privées en 2020.

Dans ce contexte, le conseil d'administration de la Société a approuvé l'engagement de la Société pour le financement de **la restauration de la Bibliothèque du Dauphin en 2020**, financée en partie grâce aux sommes non utilisées pour la restitution des tissus de la Méridienne.

Le Grand Livre du Mécénat s'est donc enrichi de toutes ces opérations. Il recense désormais environ 400 opérations financées au Château depuis 1907.

A double entrée, par nom patronymique et par projet, il permet de conserver dans la mémoire de la Société les noms de tous ceux qui ont participé à la sauvegarde et à l'enrichissement de Versailles. Que tous soient remerciés !

Le Grand Livre est consultable au bureau de la Société, ainsi que sur le site internet de la Société.

Les actions engagées pour le développement des ressources ont permis de faire venir au Château, en 2019, près de 200 dirigeants d'entreprises, de banques privées, ainsi que des notaires et conseillers en gestion de patrimoine. Ces événements ont permis à la Société de recevoir 85 472 € de mécénats d'entreprises en 2019 pour les actions de la Société et de susciter de nouveaux projets pour les années à venir.

Enfin, **plusieurs personnes sont venues rencontrer le personnel de l'équipe de la Société dans le cadre de leur démarche testamentaire et particulièrement de leur réflexion au sujet des legs**, ou pour faire connaître leurs volontés. Pour mémoire, une charte de déontologie, élaborée fin 2018, a été approuvée par le conseil d'administration en mai 2019.

Concernant les legs reçus :

- Le Legs de **Mademoiselle Simone BARAILLE** (1927-2015) est à présent clôturé et la totalité du montant net de frais du legs a été affectée, soit 2.937.598,70€, à l'acquisition de mobilier XVIIIe, dont la commode de Madame Adélaïde acquise en 2018.
- Le Legs de **Madame Monique GENNERET** (1931-2017) est également clôturé. Sur le montant total reçu net de frais, soit 840.785,37€, le solde à affecter est de 103.585,37€ (« en priorité aux Trianons » selon les termes du testament)
- Le Legs de **Monsieur Jean-Claude HUBERT** (1928-2016) est aussi clôturé. La totalité du montant reçu net de frais reste à affecter, soit 65.982,46€, pour les jardins.
- Le Legs particulier de **Monsieur Bernard AUXENFANS** (1931-2015), pour une somme nette à recevoir de 1.000€, est bloqué ; une recherche d'héritiers est en cours.

Nous avons été informés le 25 juin 2019 que la Société des Amis de Versailles était bénéficiaire d'un legs particulier de la somme nette de 5.000€. Le légateur, Monsieur Charles GUHMANN, a été adhérent de la Société des Amis de Versailles jusqu'en 2012. Il est décédé le 18 mai 2019. Ce legs a été approuvé par le conseil d'administration du 2 décembre 2019, sous réserve du vote de la présente assemblée.

Le numéro 23 (2020) de **la revue Versalia** est paru avant la fin de l'année 2019. Le partenariat avec la **plateforme Persée a abouti** et permet aujourd'hui la consultation en version numérisée de tous les articles publiés depuis 1997 jusqu'en 2017.

Enfin, Versalia bénéficie à partir de 2019 du **généreux mécénat de la Fondation La Marck**, Fondation sous l'égide de la Fondation de Luxembourg, avec un engagement annuel de 16.000€ pendant 5 ans.

Dans le cadre du soutien à la publication d'ouvrages permettant d'enrichir et diffuser la connaissance de Versailles, le conseil d'administration a voté le soutien de la Société pour la publication de plusieurs ouvrages, dont le premier, « Le goût pour les laques d'Orient à Paris aux XVIIe et XVIIIe siècles », par Stéphane Castelluccio, est paru en novembre aux éditions Monelle Hayot.

Outre l'implication des 24 membres du conseil d'administration, **la Société bénéficie d'un appui considérable de la part de plus de 20 bénévoles** (adhérents, sociétaires ou bienfaiteurs), pour :

- l'accompagnement des visites,
- l'aide au bon déroulement des assemblées générales,
- l'organisation des voyages,
- la gestion administrative des membres,
- ainsi que des apports de compétence pour certains projets de développement.

Que tous soient très chaleureusement remerciés.

Compte-tenu du délai entre la rédaction de ce rapport moral, publié pour les membres de l'association sur la plateforme NEOVOTE, et le jour de l'assemblée générale, le Président ajoute : « La Société dénombreait 12 membres de statut « Adhérent » de plus que le nombre indiqué , soit 4 532 membres de cotisation 2020 à 19h00 le jour du scellement du système de vote, veille de l'AG, dont 4 454 membres de 18 ans et plus, qui ont été convoqués et ont eu accès à la plateforme de vote, et 78 mineurs qui n'ont pas été convoqués, selon les dispositions approuvées par le conseil d'administration du 27 mai 2020 ».

Le rapport moral et des activités 2019 a été soumis au vote de l'assemblée :

Le rapport moral 2019 est adopté.

Pour : 523 voix

Contre : 0

Abstention : 1 voix

2 –Approbation du legs particulier de M Charles GUHMANN

Résolution : « Nous avons été informés le 25/06/2019 par Maître STEMMELIN-GARNIER, notaire à Schiltigheim (67), que la Société des Amis de Versailles était bénéficiaire d'un legs particulier de la somme nette de 5.000€, selon un testament olographe en date du 05/04/2019. Le légataire, Monsieur Charles GUHMANN, a été adhérent de la Société des Amis de Versailles jusqu'en 2012. Il est décédé le 18/05/2019.

Ce legs a été approuvé par le conseil d'administration du 2 décembre 2019, sous réserve du vote de la présente assemblée.

L'Assemblée générale approuve ce legs et autorise le Président à faire toutes démarches pour accepter le legs et régulariser tous actes le concernant. L'Assemblée générale autorise en outre le Président à déléguer ses pouvoirs à cet effet. »

L'Assemblée générale approuve le legs de M Charles GUHMANN et autorise le Président à faire toutes démarches pour accepter le legs et régulariser tous actes le concernant.

L'Assemblée générale autorise en outre le Président à déléguer ses pouvoirs à cet effet.

Pour : 523 voix

Contre : 0

Abstention : 1 voix

3-Rapport financier, par Daniel de Beaurepaire- Trésorier

1 Dépenses et recettes de mécénat

Au cours de l'année 2019, la Société des Amis de Versailles a dépensé ou engagé près de 548 000 € en faveur du Château de Versailles. Ce montant correspond essentiellement à :

- Tableau d'Alexandrine par François Boucher pour 295 000 €
- Réfection de cinq statues de la chapelle royale pour 50 000 €
- Restauration de trois bustes pour 15 000 €
- Reliquat de la restauration des cinq tableaux peints par Jean Cotelle pour 21 900 €
- Mécénat soutien revue Versalia pour 16 000 €
- Nouveaux engagements en fonds dédiés pour 150 000 €.

Ces dépenses ont été financées d'une part, à hauteur de 359 000 € par les dons, legs et reprise de fonds affectés et, d'autre part, à hauteur de 101 000 € par les dons libres dont 70 000 € de dons reçus des entreprises. Cela laisse donc apparaître une insuffisance de financement de l'ordre de 88 000 € qui explique une partie de la perte de l'exercice 2019.

Il faut également mentionner les dons en nature réalisés sur l'exercice 2019 et évalués à 28 000 €. Ils concernent :

- Six jetons de la maison de la Reine et de la Dauphine pour 1 941 €
- Cartel à draperie et vase en bronze doré pour 6 500 €
- Livre sur l'éducation d'Henri IV pour 6 500 €
- Dessin de Leroux pour 567 €
- Epée d'académicien de Pierre de Nolhac pour 12 500 €.

2 Charges et produits d'exploitation

Les frais généraux de l'association ont augmenté de 69 000 € par rapport à l'exercice 2018. Ces frais s'établissent à 773 000 € contre 704 000 € en 2018. L'augmentation des charges est liée essentiellement aux frais de personnel qui ont enregistré le départ d'une salariée et le surcoût lié aux congés maternité et aux congés maladie. Les autres frais demeurent relativement constants d'une année sur l'autre.

Les produits d'exploitation, hors dons, s'élèvent à 622 000 € contre 609 000 € en 2018. Ces produits d'exploitation comprennent notamment les cotisations pour 477 400 € contre 461 800 € pour l'exercice précédent soit une augmentation de 3% et la participation aux activités pour 84 377 € contre 107 985 € en 2018. La baisse des activités est liée principalement aux grèves du quatrième trimestre 2019.

En conséquence, les produits d'exploitation ne couvrent pas les charges d'exploitation à hauteur de 150 000 €, ce qui explique une autre partie de la perte de l'exercice 2019.

3 Résultat de l'Association

Le déficit de l'exercice s'établit donc à 235 000 €. Celui de l'exercice précédent s'élevait à 588 000 € du fait de l'insuffisance des financements par rapport aux dépenses de mécénat en faveur du château de Versailles. Pour ces deux exercices, il y a donc eu utilisation de nos réserves antérieures.

4 Commentaires sur le bilan

Les fonds propres s'élèvent à 737 707 € contre 972 905 € au 31 décembre 2018. La trésorerie disponible à fin 2019 représente un montant de 1 696 932 €, soit une augmentation de 799 190 € par rapport à 2018. Malgré le déficit de cette année la trésorerie s'est améliorée du fait notamment de l'encaissement du solde de deux legs (Mlle Baraille et M. Hubert) et surtout de la perception du legs de Mme Genneret qui a représenté 910 000 €.

Les fonds dédiés, c'est-à-dire les dons et legs affectés et non encore utilisés, représentent un montant de 222 214 € au 31 décembre 2019.

5 Bénévolat

Au cours de l'année 2019, les bénévoles ont consacré environ 3 573 heures à notre association, soit près de 508 jours de travail effectif. Qu'ils en soient tous remerciés.

4 - Rapport du commissaire aux comptes, Madame Fabienne Hontarrede - INTERNATIONAL AUDIT COMPANY
--

« En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Société des Amis de Versailles relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. »

Rapport Spécial sur les conventions réglementées :

« Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce. »

5 - Approbation des comptes de l'année 2019 et affectation du résultat de l'exercice

Après avoir pris connaissance du rapport du trésorier et du rapport du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice 2019

Pour : 515 voix

Contre : 2

Abstention : 7 voix

L'Assemblée Générale approuve l'affectation du déficit de l'exercice 2019 s'élevant à 235 198 € en report à nouveau.

Pour : 511 voix

Contre : 0

Abstention : 13 voix

6- Budget 2020, par Daniel de Beaurepaire - Trésorier

« Le budget 2020 qui vous est présenté prend en compte les effets de la pandémie du coronavirus.

Ainsi, pour les recettes, de nombreuses activités comme les visites, voyages et conférences ont dû être annulées au cours de ce premier semestre 2020. Il en est de même pour les manifestations auprès d'entreprises dans le cadre du mécénat. Il est également constaté une légère baisse des cotisations. Compte tenu de ces éléments, le total des recettes représenterait un montant de 563 500 €, produits financiers compris dans ce montant.

Concernant les dépenses courantes prévues en 2020, elles sont également en diminution sensible par rapport aux dépenses réalisées en 2019 (hors dépenses de mécénat et utilisation de fonds dédiés), conséquence d'activités annulées et des charges de personnel qui sont revenues à un niveau normal par rapport à 2019.

Cependant, il faut tenir compte d'une dépense de mécénat prévue pour la bibliothèque du Dauphin pour un montant de 118 700 €.

Compte tenu de cette dernière charge, le montant des dépenses budgétées s'élèverait à 736 621 €, faisant apparaître un budget déficitaire de 173 121 €. »

Le budget prévisionnel 2020 est adopté.

Pour : 515 voix

Contre : 3

Abstention : 6 voix

« 2020 restera l'année de la pandémie de coronavirus, pour laquelle les mesures sanitaires prises ont conduit à la fermeture du Château et de son domaine, au confinement et à l'arrêt d'un grand nombre d'activités en France et dans le monde.

Tous nos évènements ont été mis à l'arrêt depuis le 16 mars 2020, tant pour les activités culturelles des membres, que pour les actions de développement vis-à-vis des entreprises et des prescripteurs : notaires, conseillers en gestion de patrimoine et banques privées.

Pendant la période de confinement, l'équipe de la Société des Amis de Versailles en télétravail s'est attelée à la construction d'un nouveau support numérique complétant le site internet de l'association.

Prenant la forme d'un magazine numérique, les Chroniques des Amis de Versailles (<https://chroniques.amisdeversailles.com>) ont permis de garder le contact avec les membres et de leur offrir des contenus compensant autant que possible la diminution des activités culturelles traditionnelles. Il est ouvert depuis le 11 mai 2020 à tous ceux qui aiment le château de Versailles et vous y découvrirez notamment : quelques nouvelles du Château, des mini-conférences exclusives, des articles inspirés par Versalia pour enrichir la connaissance de Versailles, des articles sur les mécénats de la Société, des témoignages d'Amis et des réponses aux questions le plus souvent posées à l'association.

Votre Société a toutefois pu maintenir une part de son action au bénéfice du Château :

- **Pour l'enrichissement des collections du Château, l'acquisition d'un ouvrage aux Armes de Marie-Antoinette a été effectuée en mai**, grâce au mécénat de MM. Jérôme Plouseau et Christophe Caramelle ;

Plusieurs dons en nature ont également été effectués par l'intermédiaire de la Société :

- Un nouveau don en nature de 10 jetons de la Maison de la Reine et de la Dauphine, don de M. Pascal Monté ;
- Deux dons de documents du XIXe pour les archives du Château, par M. Didier Doré.

- **Le soutien pour les restaurations se poursuit :**

- Dans le cadre de **la campagne des statues de la Chapelle royale**, le financement de la statue de la Foi est toujours en cours ;
- A partir de cette année, la Société s'engage plus fortement dans les campagnes lancées par le Château pour **les jardins**. 2 chênes et 1 tulipier ont été adoptés grâce aux dons de Monsieur de Chambure et de Monsieur Sorensen.

Les American Friends of Versailles ont confirmé fin 2019 leur engagement pour contribuer de manière significative à la restauration du Bosquet de la Reine et la Société sera à leurs côtés autant que possible pour relayer leur action et l'appuyer. C'est dans ce cadre que **la campagne pour l'adoption des tulipiers de Virginie** est à présent proposée en ligne sur le site internet de l'association.

- 2020 est l'année de lancement de la campagne pour le financement de **la restauration de la Bibliothèque du Dauphin**. 400ème projet des Amis de Versailles, cette restauration vise à redonner tout son éclat à cet espace intime, dont le décor polychrome à la manière du vernis Martin en fait une pièce unique et précieuse. Les travaux de restauration devraient débuter fin 2020 pour une réouverture au public dans le circuit de visite libre fin 2021. Le budget est estimé à 375.000€.

Depuis quelques mois, il est possible de participer à une campagne avec son propre groupe d'amis, en faisant une "souscription privée". N'hésitez pas à contacter l'équipe mécénat de l'association.

Le soutien de la Fondation Banque Populaire Val de France, enregistré dans les comptes en 2019, permettra de financer en 2020 et 2021 **le projet de « digitalisation du grand livre du mécénat »**, sous la forme d'une application mobile, apportant une vision plus ludique et plus riche de contenus pour parcourir les projets de mécénat portés par la Société depuis 1907.

Concernant les publications, je voudrais encore remercier la Fondation La Marck, Fondation sous l'égide de la Fondation de Luxembourg, pour son généreux mécénat en soutien à la revue Versalia, dont le numéro 24 est en préparation.

Nous maintenons en 2020 nos efforts de communication :

- Sur les réseaux sociaux : nous avons 8 271 suiveurs fidèles sur Facebook, 3 613 sur Twitter et 1661 sur Instagram. Le groupe LinkedIn compte aujourd'hui 345 participants et plusieurs films peuvent être visionnés sur la chaîne Youtube de la Société ;
- Pour la 5ème année, la Société participe au Go Sport Running Tour. Il devait avoir lieu le 21 juin et a été reporté au dimanche 25 octobre 2020. Cet événement contribue – par les frais d'inscriptions des coureurs, au mécénat des sculptures du parc. Une cinquantaine de coureurs de 5 à 60 ans sont déjà inscrits aux courses (de 400 m, 2km, 8km ou 15km) en portant les couleurs des Amis.

Enfin, suite à la démission lors du conseil d'administration du 27 mai 2020 de Madame Clémentine Gustin-Gomez de son mandat d'administrateur, le conseil d'administration de la Société des Amis de Versailles compte 23 membres, dont vous pouvez retrouver la liste sur le site internet de l'association.

Madame Gustin-Gomez avait rejoint le conseil d'administration et le bureau de la Société - au poste de Trésorier adjoint- depuis le 15 juin 2009. Elle a également été membre du Comité Scientifique de Versalia de 2011 à 2017. Je la remercie chaleureusement pour son engagement au sein de la Société pendant toutes ces années.

Lors de la dernière réunion du conseil, elle a été remplacée au poste de Trésorier adjoint au sein du Bureau de l'association par Madame Véronique Bujon de l'Estang.

Les projets que je proposerai pour la Société en 2021 ont toujours la double ambition de développer le nombre de membres de la Société et d'augmenter les ressources financières de l'association, en particulier grâce aux dispositifs que vous connaissez bien mais qu'il est toujours utile de rappeler :

- Les legs, donations et assurances-vie : les dispositifs permettant de flécher les droits de succession vers le Château par l'intermédiaire de la Société des Amis, restent peu connus. N'hésitez pas à contacter l'équipe de la Société des Amis et à en parler autour de vous.
- Le mécénat des ETI et des PME, en synergie avec l'Établissement public pour ne pas doubler avec leur propre recherche de mécènes. N'hésitez pas à solliciter l'équipe pour plus de précisions.

Pour le développement des Jeunes Amis, si important pour la création de nouvelles générations d'Amis, une opportunité se présentera dans les mois à venir avec l'ouverture du Pass-Culture à toute la région Ile-de-France. N'hésitez pas à en parler aux jeunes que vous connaissez qui auront 18 ans dans les mois à venir : ils peuvent prendre une adhésion à la Société des Amis offerte dans ce cadre !

2021 devrait aussi être l'année de **changement du site internet**, mis en place en 2012. Ce projet est engagé depuis janvier 2020, avec l'appui de Madame Béatrice Le Gac, chef de projet

informatique détachée pour deux ans au sein de l'association dans le cadre d'un mécénat de compétences de la Banque Postale.

Le Château a rouvert ses portes début juin et j'espère que nous pourrons organiser, avant la fin de l'année 2020, la traditionnelle présentation des acquisitions par la conservation, qui n'a pas pu être faite lors de l'assemblée générale cette année.

Votre soutien est plus que jamais précieux pour accompagner les missions de la Société des Amis et faire face à l'urgence des temps qui s'annoncent comme très difficiles pour le Château. Je compte sur votre fidélité et votre générosité qui seront indispensables pour mener à bien nos projets au bénéfice de ce patrimoine merveilleux.

8- Approbation du montant des cotisations 2021, maintenues au niveau des cotisations 2020

Les montants des cotisations 2021 sont adoptés.

Pour : 517 voix

Contre : 2

Abstention : 5 voix

		COTISATIONS	Montant du reçu fiscal	<i>Coût*</i>
ADHERENT	Jeune Ami (0-25 ans)(Duo inclus)	50 €	10 €	43 €
	Individuel	60 €	20 €	47 €
	Individuel option Duo	90 €	20 €	77 €
	Couple	90 €	30 €	70 €
	Couple option Duo	150 €	30 €	130 €
SOCIETAIRE	Individuel	170 €	130 €	84 €
	Individuel option Duo	200 €	130 €	114 €
	Couple	255 €	195 €	126 €
	Couple option Duo	315 €	195 €	186 €
BIENFAITEUR	Individuel (Duo inclus)	600 €	500 €	270 €
	Individuel (Duo inclus) option Catalogues	800 €	550 €	437 €
	Couple (Duo inclus)	800 €	650 €	371 €
	Couple (Duo inclus) option Catalogues	1 000 €	700 €	538 €

* Coût après réduction d'impôt de 66% sur le montant du don, avec reçu fiscal, inclus dans l'adhésion

Les membres de l'association ont pu transmettre leurs questions au Président du 5 au 15 juin 2020. Les questions posées et les réponses apportées ont été mises en ligne le 23 juin 2020.

Question posée par M. Michel Conte

« A l'instar des réductions dont peuvent bénéficier les adhérents dans l'enceinte du Château de Versailles, ne pourrait-on prévoir, à défaut d'une gratuité, une réduction dans le cadre de l'entrée du Parc en voiture (6€ à ce jour).

En effet, certains membres, sans être à mobilité réduite, peuvent avoir à pénétrer dans le parc en voiture plusieurs fois par semaine et le coût supporté peut parfois être très important »

Réponse du Président

Cette question a déjà été posée lors de précédentes assemblées générales et la réponse reste négative. Cela ne dépend pas de nous. Il ne faudrait pas que la motivation principale pour devenir Ami de Versailles soit liée à cet argument.

Question posée par M. François Portier

« Monsieur le Président,

Comme beaucoup de Versaillais je constate qu'au fil des ans l'accès aux parcs de Versailles et Trianon est devenu de plus en plus restreint, et cela avant même la période de confinement. Ne parlons pas du parc de Trianon 'clôturé', pompeusement et abusivement rebaptisé 'Domaine de Marie-Antoinette', entrée payante même pour ceux qui ne désirent pas visiter les bâtiments, fermé le matin, le lundi, les jours fériés etc. - rien ne changera de ce côté hélas, à moins que la Direction du domaine ne prenne conscience de l'évidence, à savoir que l'ouverture des parcs de Trianon le matin à partir de 9 ou 10h (par exemple) permettrait de désengorger le Château lui-même. Peut-être pourrait-on faciliter aux Amis de Versailles l'accès direct au parc de Trianon sans leur imposer de faire la queue et d'attendre parfois très longtemps...

Même l'accès au reste du Parc devient de plus en plus problématique - entre les fermetures lors des visites officielles, les (nombreux) mouvements sociaux, l'encombrant principe de précaution dès qu'un flocon de neige est repéré etc. on en viendrait presque à compter le nombre de jours où l'on peut librement se promener dans un espace de plus en plus restreint. On peut à la rigueur comprendre que le Petit Parc fasse l'objet de certaines restrictions mais cela semble plus difficile à admettre quand il s'agit du Grand Parc. Vigipirate a bon dos...

Si au moins le Parc était plus soigné. Un effort est fait pour les sites les plus visités et les jardiniers trop peu nombreux font de leur mieux - mais que l'on s'éloigne un peu des abords du Château et de Trianons et l'on trouve des allées défoncées, caillouteuses, boueuses ou poussiéreuses selon les saisons, des mauvaises herbes hautes d'un mètre, des clôtures défoncées... Vous le savez aussi bien que moi. Peut-être que le mécénat de la Société pourrait jouer un rôle pour financer une remise en état des lieux. Il y a des pays où des associations de volontaires font un excellent travail mais cela ne fait sans doute pas partie des usages en France.

Pour mon malheur j'ai très présent le souvenir du Parc jusqu'au début de ce siècle où l'on pouvait circuler librement, partout, tous les jours de l'année, matin et après-midi... Ce temps n'est plus et sans doute ne reviendra jamais.

Il faut avoir l'honnêteté intellectuelle de reconnaître qu'un effort considérable a été fait pour restaurer des bosquets et autres ensembles, grâce entre autres à des Associations comme la nôtre, The American Friends of Versailles et autres mécènes - mais fallait-il vraiment imposer en

contrepartie de telles contraintes, dépenses et restrictions ? Peut-on espérer quelques adoucissements ?

Réponse du Président

Dans le contexte actuel, avec la quasi-disparition de toute affluence, l'accès direct au parc de Trianon se fait sans délai me semble-t-il.

Les restrictions et difficultés d'accès que vous exprimez ne sont pas de notre ressort, ainsi que l'organisation mise en place par l'Etablissement public, souvent contrainte par le législateur et limitée du fait des budgets qui ne permettent pas d'augmenter le nombre d'agents au niveau qui serait requis pour une meilleure accessibilité.

S'agissant d'un possible mécénat de la Société pour financer une remise en état des endroits du parc les moins visités, la question se poserait de son financement. Comme vous le savez nos ressources financières pour agir au bénéfice du château sont constituées par les dons de membres et d'autres donateurs, ainsi que par les legs reçus. Ceux-ci sont plutôt affectés par les donateurs eux-mêmes vers des acquisitions ou des restaurations de pièces ou décors du Château.

Si nous recevons des libéralités avec ce fléchage, nous pourrions en parler à l'Etablissement public de Versailles.

A 16H00 le Président clôt l'assemblée générale

Les membres du Bureau de vote, approuvés par le conseil d'administration du 27 mai 2020 :

Thierry Ortman, Président



Jean Repiquet, Secrétaire Général

Jean-Marc Le Roux, Administrateur

Bénédicte Wiart, Directrice déléguée

